

LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. 13 JUIN 1918

G.-E. DION, Administrateur

Chez nos Frères d'Acadie

Les Acadiens de l'Île du Prince-Edouard et ses écoles

Pour se faire une juste idée de la situation actuelle des écoles acadiennes de l'Île du Prince-Edouard, il faut tout d'abord connaître un peu la situation générale des Acadiens de cette petite province.

D'après le recensement de 1911, la population de l'Île du Prince-Edouard s'élevait à 93,000 âmes. Sur ce nombre, 13,000 étaient Acadiens. Ces Acadiens se trouvent à peu près tous groupés dans sept paroisses, communément désignées "les paroisses acadiennes". Ces paroisses sont presque totalement françaises. En outre de ces sept paroisses, les fibres forment à peu près la moitié de la population des paroisses de Summerside et de Hope-River. Il y a aussi des groupes d'Acadiens à Charlottetown et à la Nouvelle-Acadie. Presque la moitié de la paroisse de Rollo-Bay est aussi d'origine acadienne, mais ce petit groupe étant isolé au milieu d'éléments étrangers, on n'y parle presque plus le français; c'est un petit contingent perdu pour nous. Nous pouvons ajouter que, exception faite de ce dernier groupe, nos gens parlent le français à l'exclusion de l'anglais, en famille et dans leurs relations sociales. Autre détail à noter: la plupart de nos Acadiens sont occupés à l'agriculture. Jusqu'à présent, nous sommes restés presque sans représentation dans les professions libérales et dans le commerce.

Les écoles de l'Île du Prince-Edouard sont organisées d'après un acte de la législature provinciale adopté en 1877. Cet acte qui n'a subi à peu près aucune modification notable depuis son adoption, ne faisait nullement mention du français. Toutes nos écoles devaient être anglaises et neutres, c'est-à-dire protestantes, dans l'intention des législateurs de l'époque. Il nous fait plaisir de dire que ces prévisions ont été plus ou moins déjouées dans nos paroisses.

Selon cet acte de 1877, toutes les écoles dépendent du Bureau d'Éducation qui, de fait, se trouve être le gouvernement provincial, avec le Surintendant d'Éducation (nommé par le gouvernement), comme secrétaire. Les écoles sont sous la direction générale de celui-ci et sont administrées directement par une commission locale de trois syndics élus par les contribuables. Dans nos paroisses, les districts d'école étant presque exclusivement français, les syndics choisis sont français, et ainsi nous pouvons donner une direction plus ou moins française à nos écoles.

Mais il y a plus. Quoique nous ayons dit plus haut que l'acte de 1877 ne fasse pas mention du français, nous jouissons toutefois, depuis cette date, de plusieurs concessions, des différents gouvernements qui se sont succédé au pouvoir.

En 1891, on nous accorda le droit de faire usage de la série de livres de lecture Monpetit. Nos écoles ont beaucoup profité, de ces livres; mais il y a deux ans, ne pouvant plus nous procurer cette série, nous nous sommes vus obligés de faire adopter la nouvelle série qui venait d'être rédigée pour les écoles françaises de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. Cette série ne vaut pas l'autre mais toutefois nous en sommes passablement contents.

En 1892, le gouvernement faisait un pas de plus en avant, en nous donnant un inspecteur acadien pour surveiller l'enseignement du français dans nos écoles. Un inspecteur anglais et protestant visitait encore nos écoles pour les autres matières du programme; mais aujourd'hui nous pouvons dire que le double inspecteur est aboli et que, depuis 1911, nos écoles ne reçoivent que la visite de l'inspecteur acadien. Etant donné ces avantages et le fait que nos écoles sont sous la surveillance immédiate de syndics acadiens, nous n'avons peut-être pas trop à nous plaindre.

Il y a dans cette petite province, sur un total de 478 écoles publiques, quarante-quatre écoles françaises, dites "écoles acadiennes", où le français est enseigné, à peu d'exceptions près, par des instituteurs ou des institutrices de notre nationalité.

Sur ce nombre, trente-deux sont des écoles primaires d'un département, neuf des écoles graduées ou deux ou trois départements, et trois des écoles supérieures dites "écoles de grammaire", formant en tout 60 départements. Dans ces écoles 1,650 élèves reçoivent un enseignement primaire en langue française.

Le programme du cours français se borne à l'enseignement de la lecture, de la grammaire française et de la rédaction. De plus, les élèves sont initiés, au moyen de la langue française, aux premières notions d'arithmétique et de géométrie.

Le jeune élève, en arrivant à l'école doit d'abord apprendre à lire le français. Au bout de la première année, généralement, il doit commencer l'étude de la langue anglaise, et ensuite jusqu'à la fin de son cours, l'élève apprendra concurremment les deux langues. D'ordinaire, la séance de l'avant-midi est consacrée à l'étude du français, et celle de l'après-midi à l'anglais.

Toutes nos écoles sont dirigées par des instituteurs et institutrices laïques, munis de brevets de l'École normale de Charlottetown. Quant à leur formation pédagogique, elle laisse beaucoup à désirer. Le collège de Prince-de-Galles, de Charlottetown, qui est aussi l'École normale de la province et la seule institution octroyant les brevets d'instituteur, ne donne qu'un cours très élémentaire de français. Tout normalement est tenu de suivre ces cours de français. Le directeur est acadien, mais l'enseignement se fait en anglais; ainsi les instituteurs et institutrices acadiens ne reçoivent pas la formation française nécessaire pour bien enseigner la langue française dans nos écoles.

Aujourd'hui, nos plus grandes difficultés nous viennent de la pénurie d'instituteurs formés et exercés à la pratique d'un programme vraiment bilingue. Nous n'avons pas assez d'instituteurs acadiens compétents pour pouvoir élever le niveau de l'éducation chez nous. Il y a même quelques-unes de nos écoles qui sont sous la direction de maîtres qui ne connaissent pas le français. Nous sommes heureux de pouvoir dire, cependant, qu'il y a une amélioration sous ce rapport. Un des facteurs les plus puissants que nous ayons à l'œuvre pour l'avancement de nos écoles est l'Association des Instituteurs Acadiens, formée en 1893. Cette association, fondée par un petit groupe de patriotes, a tenu des congrès pédagogiques chaque année, depuis sa fondation. L'été prochain au mois d'août, doit avoir lieu à Rustico, — la plus ancienne de nos paroisses, — notre vingt-cinquième congrès. Tous nos instituteurs et institutrices acadiens y assistent. Le clergé acadien se fait toujours un devoir d'y être bien représenté. Ces congrès ont fait un bien immense et, nous ne craignons pas de le dire, ont opéré un réveil national parmi la population acadienne. L'avenir nous paraît plus rassurant après ces congrès.

Quant à cet avenir, il faut dire que nous ne le voyons pas des plus brillants, mais nous gardons une ferme espérance. Nous sommes une bien petite minorité; nous ne sommes pas riches; nos hommes instruits sont peu nombreux; nos gens ne semblent pas apprécier à sa juste valeur l'avantage d'une bonne instruction avancée; l'apathie est encore notre grand défaut; en somme, il n'y a pas assez d'ambition et de fierté de race. Mais d'autre part, nous avons à notre tête le noble clergé acadien qui ne compte pas ses peines pour faire triompher notre cause; nous avons un corps enseignant très enthousiaste et entreprenant. La vaillante Société Mutuelle de l'Assomption seconde tous nos efforts, nos gens s'éveillent peu à peu, et pourvu que nos esprits dirigeants fassent leur devoir et se montrent dignes des ancêtres, nous croyons que l'avenir réserve de beaux jours pour la belle langue française, dans la minuscule province de l'Île du Prince-Edouard.

J.-H. BLANCHARD,
Charlottetown, I.-P.-E., ce 19 avril 1918.
(Le Petit Canadien mai 1918.)

Tous devront s'enregistrer le 22 juin

A quoi s'exposent ceux qui négligeront d'obéir à la loi.

Sanction

Il ne faut pas prendre l'enregistrement national pour une plaisanterie. Attention! C'est sans doute le 22, que l'on doit accomplir ce devoir et si l'on tente de s'y soustraire voilà à quoi l'on s'expose. Pas un hôtel ne peut recevoir un réfractaire, personne n'a le droit de lui donner à manger, personne ne peut lui donner de logis; toutes les compagnies de transport; navires, chemins de fer ne peuvent le recevoir comme passager ou voyageur; personne n'a le droit de l'employer, ni de lui payer un salaire; le réfractaire perd le droit de cotiser ce qu'on lui doit. Comme on peut le voir cela manque de gaieté pour le réfractaire. Le travail de l'enregistrement

commence aujourd'hui et les bureaux resteront ouverts jusqu'à samedi, le 22 juin inclusivement. Ce pendant, pour les cas particuliers, on pourra encore s'enregistrer dans les 30 jours qui suivent la date assignée, le 22.

Les réfractaires auront à payer \$100 d'amende et une amende additionnelle de \$10.00 par jour de retard, après le 22 juin. On peut en plus écoper de quelques mois de prison.

Dans le cas de ceux qui aident, logent, payent un salaire, transportent, nourrissent ou rendent généralement service à un réfractaire, il y a aussi une sanction très grave. Que l'on comprenne bien; tous les gens au-dessus de 16 ans doivent s'enregistrer. Seules en sont exceptées les religieuses cloîtrées, les soldats en service actif et les personnes qui sont dans les prisons ou les asiles. Il n'y a pas de limite d'âge malgré que les gens croient que la limite est de 16 ans à 60 ans.

Une fois enregistré, il faudra que tous nous portions le certificat délivré sur nous.

ON DEMANDE
Une bonne servante est demandée.
S'adresser à JOSEPH DAVID,
Edmundston, N. B.

LA BANQUE PROVINCIALE

DU CANADA

Siege social: MONTREAL
SUCCURSALES DANS LA PROVINCE:

Caraget,	M. P. E. Moreault,	Gérant
Bathurst,	A. Alain,	Gérant
Edmundston,	F. H. Bourgoin,	Gérant
Moncton,	J. E. St-André,	Gérant
Norton,	L. J. Melanson,	pro-Gérant
St-John,	D. W. Harper,	Gérant

10—Vous pouvez déposer vos argents toujours remboursables à demande et recevoir 3% d'intérêt l'an; les dits intérêts étant capitalisés ou payés tous les six mois, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année.

20—En vertu de règlements particuliers à cette banque, les argents confiés à son département d'épargne sont contrôlés par un comité de censeurs. Ces messieurs examinent mensuellement les placements faits, en rapport avec ces dépôts, assurant ainsi aux déposants la plus grande protection possible.

30—Pour la commodité de tous, des dépôts de toutes sommes, depuis (\$1.00) un dollar sont acceptés au département d'épargne.

Deux ou plusieurs personnes peuvent aussi ouvrir un compte conjointement.

Nous sollicitons respectueusement votre encouragement et votre patronage

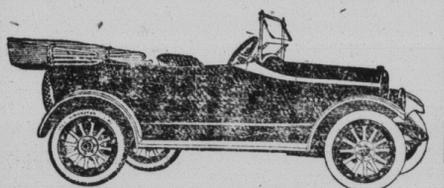
"Gray Dort"

LA MARQUE de la QUALITE

Lorsque vous voyez cet emblème, vous trouverez un char qui donne une satisfaction continue aux amateurs d'automobiles. Prenez des informations avant d'acheter un char. Le "Gray Dort" représente 60 années d'expérience dans la construction de voitures et d'automobiles.

Le moment ne sera jamais plus propice que maintenant pour acheter une automobile. Les automobiles étaient, il y a un an, à leur prix le plus bas—elles n'atteindront jamais un plus bas prix. La cherté des matériaux et de la main d'œuvre, qui est une cause directe de la guerre, sera maintenue pendant des années après la fin des hostilités. C'est donc le moment le plus propice pour acheter une automobile—et la voiture la plus avantageuse, pour le public en général, est sans contredit la

"GRAY DORT"



LIVRAISON IMMEDIATE
JOS. N. THIBAUT,
Edmundston, N. B.

Chevaux! Chevaux!

Les amateurs de bons et de beaux chevaux trouveront chez moi, à des conditions faciles, et à des prix les plus bas pour la qualité, chevaux de voiture et chevaux d'ouvrage.

J'aurai toujours ce qu'il y a de mieux sur le marché

Avant d'acheter ailleurs, ne manquez pas de venir visiter mes étables.

SATISFACTION GARANTIE

J'ai une grande expérience dans ce commerce et les chevaux que j'importerai au Madawaska seront des chevaux choisis.

Venez voir pour vous-mêmes

JOS. TETU,
Rue St-François, EDMUNDSTON, N. B.